



D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées VGP

DELIBERATION N° D.2019.12.5

du Conseil communautaire du 3 décembre 2019

Désignations des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein des syndicats suivants, suite au transfert obligatoire de la compétence assainissement:

- Hydreaulys,

- Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB),

- Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAVHY),

- Syndicat intercommunal d'assainissement de la boucle de la Seine (SIABS).

Date de la convocation : 26 novembre 2019

Date d'affichage : 4 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 82

Secrétaire de séance : Mme Caroline DOUCERAIN

Rapporteur : M. Marc TOURELLE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Michel BANCAL, Mme Stéphanie BANCAL, M. Jacques BELLIER, Mme Coralie BELMER, M. Philippe BENASSAYA, Mme Dorothee BILGER, M. Didier BLANCHARD, Mme Sonia BRAU, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Marie CLERMONT, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, M. Michel CROUZAT, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Benoît DE SAINT SERNIN, M. Bernard DEBAIN, M. Laurent DELAPORTE, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Amélie GOLKA, Mme Liliane HATTRY, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Claude JAMATI, Mme Frédérique KIBLER, M. François LAMBERT, Mme Magali LAMIR, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Karin LE MENE, M. Olivier LEBRUN, Mme Florence NAPOLY, Mme Magali ORDAS, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, M. Jean-Christian SCHNELL, M. François SIMEONI, M. Pierre SOUDRY, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Thierry VOITELLIER, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Carmise ZENON.

Absents excusés:

M. Philippe BAUD, Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, M. Philippe BRILLAULT, M. Arnaud HOURDIN, M. Erik LINQUIER, Mme Béatrice RIGAUD-JURE.
M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER), Mme Marie DENAISON (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL), Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Patrick CHARLES (pouvoir à M. Olivier DELAPORTE), Mme Laurence AUGERE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Frédérique KIBLER), Mme

Christine DE LA FERTE (pouvoir à Mme Liliane HATTRY), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite MAPTAM) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2019-05-15-001 du 15 mai 2019 portant fusion du Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally (SMAERG), du Syndicat intercommunal d'assainissement du Val de Gally ouest (SIAVGO) et d'Hydreaulys ;

Vu la délibération n° D.2019-06-5 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 24 juin 2019 relative à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération notamment au sein du Syndicat Hydreaulys ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2018-02-05 du 13 février 2018 et n° 2018-10-07 du 9 octobre 2018 respectivement relatives à la désignation et au remplacement de représentants de la communauté d'agglomération notamment au sein du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB) dans le cadre du transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) à l'Intercommunalité ;

Vu la délibération n° 2018-06-19 du Conseil communautaire du 25 juin 2018 relative à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération au sein du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAVHY) dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI à l'Intercommunalité ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, du Syndicat Hydreaulys, du SIAVB, du SIAVHY et du SIABS ;

La présente délibération a pour objet de désigner les représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein des syndicats suivants, pour la compétence assainissement :

- Hydreaulys,
- Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB),
- Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAVHY),
- Syndicat intercommunal d'assainissement de la boucle de la Seine (SIABS),

Pour mémoire, les lois MAPTAM et NOTRe précitées ayant acté le transfert obligatoire de la compétence GEMAPI aux EPCI à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc prend en charge depuis cette date, en lieu et place de ses communes membres, cette compétence qui comprend, conformément à l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Aujourd'hui, il s'agit d'organiser le transfert de la compétence assainissement qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020 pour les communautés d'agglomération telles que Versailles Grand Parc. Cette nouvelle compétence comprend la collecte, le transport et le traitement des eaux usées.

• Hydreaulys :

Pour mémoire, la communauté d'agglomération s'était substituée en 2018 aux communes membres de Bailly, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole et Versailles au sein du Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally (SMAERG), au titre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des

inondations » (GEMAPI). Ainsi, 30 délégués titulaires et 30 délégués suppléants avaient été désignés. Puis, Hydreaulys, le SMAERG et le Syndicat intercommunal d'assainissement du Val de Gally ouest (SIAVGO) ont fusionné pour constituer un nouveau syndicat, dénommé Hydreaulys, l'arrêté préfectoral du 15 mai 2019 susvisé ayant entériné cette fusion au 1^{er} juin 2019.

A ce titre, les représentants suivants de Versailles Grand Parc ont été désignés au sein de ce nouveau syndicat :

	Titulaire	Suppléant
1	Arnaud HOURDIN	Emmanuel LION
2	Olivier DELAPORTE	Olivier LEBRUN
3	Marc TOURELLE	Luc WATTELLE
4	François-Gilles CHATELUS	Martine SCHMIT

Aujourd'hui il convient de désigner comme représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de ce Syndicat pour la compétence assainissement :

	Titulaires	Suppléants
1.	JAMATI Claude	LOPPINET Alain
2.	BENASSAYA Philippe	DEMASSIET Jérémy
3.	SANSON Alain	RENAUD Pascale
4.	BRILLAULT Philippe	BILGER Dorothee
5.	BARRET Jean-Philippe	GORCE Stéphane
6.	GUERIN Odile	LARDENNOIS Géraldine
7.	BRAU Sonia	QUINTARD Daniel
8.	THEVENOT Pascal	DREVON Bruno
9.	ORDAS Magali	BOUY Patrick
10.	POULLENNEC Gwilherm	FOUQUET Nicolas
11.	DE HEAULME Roland	HERMANN Jane-Marie

• **SIAVB :**

Pour rappel, jusqu'au 31 décembre 2017, les communes de Bièvres, Buc, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble et Vélizy-Villacoublay en étaient membres et disposaient de délégués au titre de la compétence GEMAPI.

Les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 susvisées ayant acté le transfert obligatoire de cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018 et le SIAVB l'exerçant en partie, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a dû, par délibération du 13 février 2018 susvisée, se substituer aux communes membres précitées et désigner 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants, les communes restant adhérentes au SIAVB pour la compétence assainissement (transport des eaux usées) :

	Titulaires	Suppléants
1.	Marianne FERRY	Hubert HACQUARD
2.	Georges DOUARRE	Paul PARENT
3.	Jean-Paul BERTHELOT	Lorraine WEISS
4.	Georges DUTRUC ROSSET	Jean Christophe HILAIRE
5.	Gilles CURTI	Denise THIBAUT
6.	Daniel VERMEIRE	Anne Marie CHESNAIS
7.	Sylvie PERRAUD	Isabelle MONMOUSSEAU
8.	Jean-Loup ROTTEMBOURG	Odile CONROY
9.	Alain GUYOT	Virginie JUSTAL
10.	Delphine ANGLARD	Pascal MARIEL
11.	Bruno DREVON	Bruno LARBANEIX
12.	Frédéric HUCHELOUP	Mickaël AUSCHER

Aujourd'hui il convient de désigner comme représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de ce Syndicat pour la compétence assainissement :

	Titulaires	Suppléants
1.	Hubert GAUD	Hubert HACQUARD
2.	Marianne FERRY	Paul PARENT
3.	Jean-Paul BERTHELOT	Georges DUTRUC ROSSET
4.	Lorraine WEISS	Jean Christophe HILAIRE
5.	Gilles CURTI	Denise THIBAUT

6. Daniel VERMEIRE
7. Sylvie PERRAUD
8. Jean-Loup ROTTEMBOURG
9. Alain GUYOT
10. Delphine ANGLARD
11. Bruno DREVON
12. Frédéric HUCHELOUP

- Anne Marie CHESNAIS
 Isabelle MONMOUSSEAU
 Odile CONROY
 Virginie JUSTAL
 Pascal MARIEL
 Mickael JANO
 Bernard GAULUPEAU

• **SIAPHY :**

Depuis 1945, la commune de Châteaufort, membre de la communauté d'agglomération, adhère au SIAHYV pour la gestion de la rivière, intitulée depuis GEMAPI. A cet effet, la communauté d'agglomération s'est substituée à la commune de Châteaufort au sein de ce syndicat et a désigné les délégués suivants :

	Titulaires	Suppléants
1	M. Emilien NIVET	M. Patrice BERQUET
2	M. Luc WATTELLE	M. Marc TOURELLE

Aujourd'hui il convient de désigner comme représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de ce Syndicat pour la compétence assainissement :

	Titulaires	Suppléants
1	M. Emilien NIVET	Mme GISLE Patricia
2	M. Patrice BERQUET	Mme THERE Nathalie

• **SIABS :**

Le Syndicat d'assainissement de la Boucle de Seine traite des eaux usées des communes de Bougival et de la Celle-Saint-Cloud.

Aujourd'hui il convient de désigner comme représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de ce Syndicat pour la compétence assainissement les délégués suivants :

	Titulaires	Suppléants
1.	M. Jean-Marie CLERMONT	M. Philippe SAZDOVITCH
2.	M. Vincent MEZURE	M. Arnold PELLIGRI
3.	M. Benoît VIGNES	M. Olivier GONZALES
4.	M. Jean-Christian SCHNELL	M. Olivier MOUSTACAS

Conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, ces votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein d'Hydreaulys pour la compétence assainissement :

	Titulaires	Suppléants
1.	JAMATI Claude	LOPPINET Alain
2.	BENASSAYA Philippe	DEMASSIET Jérémy
3.	SANSON Alain	RENAULD Pascale
4.	BRILLAULT Philippe	BILGER Dorothee
5.	BARRET Jean-Philippe	GORCE Stéphane
6.	GUERIN Odile	LARDENNOIS Géraldine
7.	BRAU Sonia	QUINTARD Daniel
8.	THEVENOT Pascal	DREVON Bruno
9.	ORDAS Magali	BOUY Patrick
10.	POULLENNEC Gwilherm	FOUQUET Nicolas
11.	DE HEAULME Roland	HERMANN Jane-Marie

- 2) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code général des collectivités

territoriales, à la désignation des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB) pour la compétence assainissement ;

Titulaires		Suppléants	
1.	Hubert GAUD		Hubert HACQUARD
2.	Marianne FERRY		Paul PARENT
3.	Jean-Paul BERTHELOT		Georges DUTRUC ROSSET
4.	Lorraine WEISS		Jean Christophe HILAIRE
5.	Gilles CURTI		Denise THIBAUT
6.	Daniel VERMEIRE		Anne Marie CHESNAIS
7.	Sylvie PERRAUD		Isabelle MONMOUSSEAU
8.	Jean-Loup ROTTEMBOURG		Odile CONROY
9.	Alain GUYOT		Virginie JUSTAL
10.	Delphine ANGLARD		Pascal MARIEL
11.	Bruno DREVON		Mickael JANO
12.	Frédéric HUCHELOUP		Bernard GAULUPEAU

- 3) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAVHY) pour la compétence assainissement :

Titulaires		Suppléants	
1	M. Emilien NIVET		Mme GISLE Patricia
2	M. Patrice BERQUET		Mme THERE Nathalie

- 4) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du Syndicat intercommunal d'assainissement de la boucle de la Seine (SIABS) :

Titulaires		Suppléants	
1.	M. Jean-Marie CLERMONT		M. Philippe SAZDOVITCH
2.	M. Vincent MEZURE		M. Arnold PELLIGRI
3.	M. Benoît VIGNES		M. Olivier GONZALES
4.	M. Jean-Christian SCHNELL		M. Olivier MOUSTACAS

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 75 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.